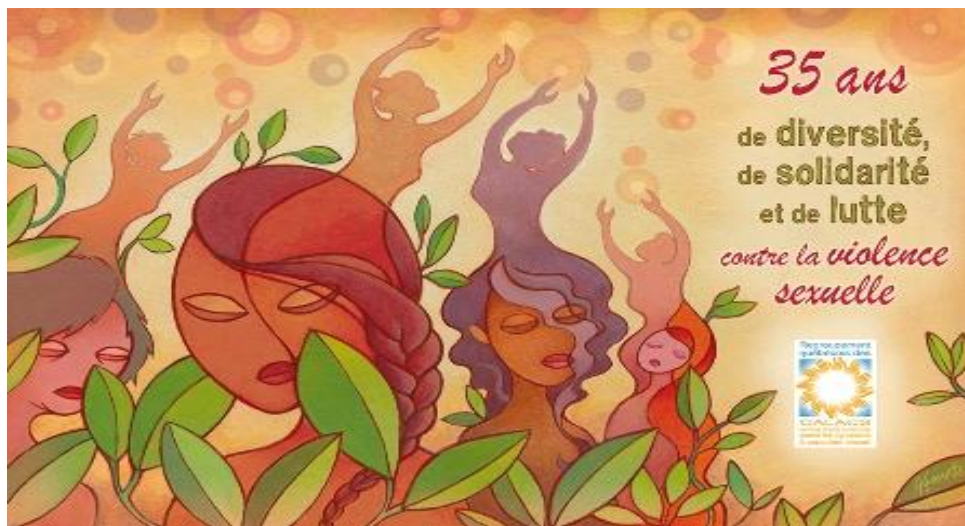


Portrait critique de l'état des services offerts aux femmes victimes de violence sexuelle



Réalités alarmantes, ressources insuffisantes

Présenté par
Le Regroupement québécois des CALACS

Novembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
MISSION DES RESSOURCES DE TYPES CALACS	3
QUELQUES STATISTIQUES RÉVÉLATRICES.....	5
MULTIPLES VISAGES DES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL	6
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	7
LE FINANCEMENT DES CALACS.....	7
ENJEUX ET IMPACTS DU MANQUE DE FINANCEMENT SUR LES CALACS	9
RÉDUCTION DES SERVICES OFFERTS ET LISTE D'ATTENTE	9
COMPLEXIFICATION DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	9
RÉDUCTION DES SERVICES POUR EN PRIVILÉGIER D'AUTRES	10
ACTIVITÉS DE PROMOTION LIMITÉES	10
MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPROCHE.....	10
CONCLUSION.....	10
RÉFÉRENCES	12

INTRODUCTION

La présente demande s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale «Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire ». Par cette campagne, nous sommes 3000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux revendiquant un financement supplémentaire de 225 millions de dollars annuellement, ainsi que la mise en place d'une véritable politique nationale de financement dédiée à la mission PSOC.

Afin de combler les nombreux besoins des femmes et adolescentes victimes d'agressions à caractère sexuel, le RQCALACS revendique auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux une hausse importante du financement des ressources du type CALACS (centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) à partir d'une étude de besoins qui a identifié l'écart entre les montants demandés au PSOC et les montants réellement reçus, soit un montant total de \$4.9M.

Ce montant total de \$4.9M a été établi à partir des réponses recueillies lors d'un sondage effectué en 2012-2013 auprès de 39 ressources de types CALACS. De ces 39 ressources de type CALACS, 32 ont répondu au sondage (soit 25 membres du RQCALACS et 7 non membres). Les ressources de types CALACS sont des organismes autonomes qui portent une analyse féministe dans un contexte de développement communautaire et qui visent l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes et adolescentes victimes d'agression sexuelle et de violence sexuelle.

Pour l'ensemble des ressources de types CALACS, les agressions à caractère sexuel résultent d'une oppression basée sur le sexe et elles constituent une violence qui empêche sérieusement les femmes de bénéficier de leurs droits et libertés au même titre que les hommes. Ces rapports inégaux se trouvent à la racine des agressions à caractère sexuel. C'est ce que nous appelons l'analyse sociale des agressions à caractère sexuel. En d'autres mots, contrairement à la croyance populaire, la violence sexuelle n'est pas un problème individuel, mais plutôt social. Une attention particulière doit également être portée aux oppressions spécifiques reliées à l'âge, à l'appartenance ethnique, culturelle ou religieuse, aux capacités physiques et intellectuelles, à la classe, à l'orientation politique, à l'orientation sexuelle, au statut social, etc. qui font en sorte que certains groupes sociaux se trouvent dans une position qui augmente leur état de vulnérabilité en tant que femmes (RQCALACS, 2011).

D'ailleurs, les *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* – servant de prémisses aux deux plans d'action gouvernementaux, rappelons-le – allaient dans ce sens : « Ces orientations ont pour but ultime d'éliminer les rapports de pouvoir et de domination à l'endroit des femmes et des enfants, lesquels sont à l'origine d'un grand nombre d'agressions sexuelles » (Gouvernement du Québec, 2001, p.12).

MISSION DES RESSOURCES DE TYPES CALACS

Depuis leur création, il y a plus de 35 ans maintenant, les CALACS travaillent à aider les femmes et les adolescentes agressées sexuellement, à sensibiliser et conscientiser la population à la problématique des agressions à caractère sexuel et à lutter pour obtenir des

changements sociaux, légaux et politiques. Pour réaliser ce mandat, les CALACS répartissent leur travail et leurs énergies dans trois volets : **l'aide directe, la prévention/sensibilisation/formation et la défense des droits.**

L'**aide directe** s'adresse aux femmes et aux adolescentes agressées sexuellement, que l'agression soit récente ou vécue il y a plusieurs années. Aux milliers de femmes et d'adolescentes qui nous contactent chaque année, nous offrons du soutien téléphonique et la possibilité de rencontres individuelles ou en groupe. Nous les appuyons dans leurs démarches à la Cour, à l'hôpital, à la police, lors de demandes d'indemnisation, face à un employeur ou une institution, etc. Nous leur fournissons aussi des informations et des références. Les CALACS offrent, ponctuellement, ces mêmes services à l'entourage de la personne agressée sexuellement (conjoint-e, père, mère, ami-e...) afin d'améliorer leur appui à la victime. Nous travaillons à ce que les femmes reprennent du pouvoir sur leur vie et surmontent les conséquences des agressions sexuelles. Les CALACS tentent de répondre et de représenter la multiplicité et la diversité des besoins des femmes et adolescentes victimes de violence sexuelle.

Pour les CALACS, il est évident que les agressions à caractère sexuel ne cesseront que si un travail de **prévention, d'éducation et de sensibilisation** est effectué auprès de l'ensemble de la population. Il est donc primordial d'offrir des activités de ce type dans plusieurs milieux. Parmi les plus courantes et systématiques se retrouvent l'animation de rencontres et de programmes d'éducation auprès d'étudiants-es de niveau secondaire, collégial et universitaire, d'adultes, de divers professionnels-les et de groupes communautaires. Différents thèmes sont abordés, comme la violence sexuelle dans les relations amoureuses, les drogues du viol, l'impact du racisme et de la discrimination sur les victimes d'agressions sexuelles, l'hypersexualisation, la prostitution et le trafic sexuel, la cyberviolence sexuelle, etc. La plupart des centres offrent également de la formation aux intervenants-es de différents milieux (communautaire, scolaire, justice, santé et services sociaux...). Les CALACS organisent régulièrement des activités de sensibilisation vers le grand public, lors d'événements spéciaux et de rassemblements populaires. De plus, ils forment des militantes qui s'impliquent dans différentes instances de leur groupe.

Au-delà de l'aide aux victimes et des activités de prévention/sensibilisation, la **défense de droits** figure au menu quotidien des centres comme moteur de changement politique et social. Prises de position publiques et interventions médiatiques, production de recherches-actions, contribution à titre de personnes-ressources, dénonciations et appuis donnés à des causes ou des revendications (droits à l'égalité des femmes, lutte contre la pauvreté et les discriminations, revendications de logements sociaux et de quartiers sécuritaires, appui aux groupes de femmes plus discriminées, etc.), tout cela rassemble victimes, travailleuses et militantes des CALACS dans des luttes communes. Par conséquent, leurs pratiques de défense de droit s'exercent dans de multiples lieux de concertation et touchent les agressions sexuelles, mais également autant des questions spécifiques comme la libération conditionnelle des agresseurs sexuels, le trafic sexuel, les droits des femmes à travers le processus judiciaire, que des enjeux globaux de société.

QUELQUES STATISTIQUES RÉVÉLATRICES

Bien que la violence sexuelle représente une problématique de société dont l'ampleur est difficile à mesurer, nous savons qu'un très grand nombre de femmes, d'adolescentes et d'enfants ont été agressées sexuellement au cours de leur vie. Selon le guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle (Statistiques 2008 sur les agressions sexuelles au Québec, Québec, MSP, 2010), le tiers des femmes ont subi au moins une agression sexuelle après l'âge de 16 ans par rapport à un sixième des hommes, dont les deux tiers avant 18 ans. Selon Statistiques Canada (1993), **le taux de prévalence chez les femmes de 16 ans et plus est de 34% et l'on estime l'incidence annuelle des nouveaux cas à 3%** (Tourigny & al., 2008).

C'est environ **un homme sur 10** (9,7 %) et près d'**une femme sur quatre** (22,1 %) au Québec qui rapportaient en 2006 avoir vécu au moins un incident d'agression sexuelle avec contact avant l'âge de 18 ans, représentant **16 % de la population québécoise** (Gouvernement du Québec, 2012). En ce qui concerne plus spécifiquement les adolescentes, les études démontrent que les jeunes femmes entre 15 et 24 ans sont nettement plus à risque d'être agressées (Tourigny & Lavergne, 1995). De plus, les taux d'agressions sexuelles chez les jeunes femmes de 18 à 24 ans sont trois fois supérieurs à la moyenne (Statistiques Canada, 1993).

Le taux de prévalence chez les hommes est un peu plus bas, mais tout de même important. On parle d'environ 17% (Dorais, 1997).

Contrairement à certains mythes, les statistiques du RQCALACS démontrent que les agressions sexuelles impliquent en majorité des personnes en qui les victimes ont confiance et des endroits où elles se sentent en sécurité. Dans 70 à 85% des cas déclarés à la police, l'agresseur sexuel est connu de la victime. Dans ces cas, l'agresseur profite de sa relation de confiance ou d'autorité avec cette dernière pour l'agresser sexuellement. Dans la majorité des cas, l'agresseur a une vie sexuelle active avec un(e) partenaire. Les agresseurs sexuels peuvent aussi être des professionnels comme un thérapeute, un médecin, un psychiatre, un entraîneur sportif, un professeur, etc. (Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, 2007).

Par ailleurs, selon les statistiques du RQCALACS, à travers les 26 CALACS membres, on compile une moyenne de 10 à 13 ans entre le moment de l'agression et la demande de services d'aide. Plus précisément en 2013-2014 près de la moitié des femmes ont déclaré avoir attendu 13 ans ou plus avant de faire une demande d'aide dans un CALACS (RQCALACS, 2014)

Les femmes autochtones, lesbiennes ou bisexuelles, immigrantes, souffrant de problèmes de santé mentale, vivant avec un handicap et vivant dans des conditions socioéconomiques précaires courent 2 fois plus de risques de subir une agression à caractère sexuel au cours

de leur vie (Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel et Conseil du statut de la femme, 1995).

Les femmes vivant avec un handicap sont deux à trois fois plus à risque d'être agressées sexuellement que les femmes qui n'ont pas de handicap. En effet, 40% des femmes ayant un handicap physique vivront au moins une agression sexuelle au cours de leur vie (CALACS Châteauguay, 2013). Également, 7 à 9 femmes sur 10 ayant une déficience intellectuelle auraient vécu au moins une agression sexuelle au cours de leur vie (Ibid, 2013).

Plus de 75% des jeunes filles autochtones âgées de moins de 18 ans seront victimes d'agression sexuelle (Ibid, 2013). En ce qui concerne les femmes issues des communautés culturelles, il n'existe pas de statistique précise sur les cas d'agressions sexuelles. Cependant, il s'avère évident que les femmes immigrantes, réfugiées, nouvelles arrivantes et minorités culturelles expérimentent des conditions particulières (ex. : viol de guerre, parcours migratoire, etc.) qui les rendent plus vulnérables à des violences sexuelles.

Autour de 80% des femmes adultes prostituées ont vécu des violences sexuelles, physiques et psychologiques dans l'enfance ou dans leur couple avant de se prostituer comme le démontrent diverses études (Conseil du statut de la femme, 2012). De plus, elles sont, tout comme les femmes itinérantes ou sans-abri, incontestablement plus à risque d'être agressées sexuellement. «Elles sont la cible de certains agresseurs qui comptent sur leur pauvreté, leur marginalisation, leur isolement, leur méconnaissance des services et leur méfiance des autorités» (TCACSM, 2014). Par ailleurs, jusqu'à 90% des agressions sexuelles ne sont pas déclarées à la police (TCACSM, 2007). Il s'agit malheureusement du crime contre la personne le moins dénoncé.

MULTIPLES VISAGES DES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

La violence sexuelle peut survenir dans tous les contextes de vie des femmes, et ce, à tous les âges. Elle peut prendre plusieurs formes, qu'il s'agisse d'inceste dans l'enfance, d'intimidation de nature sexuelle à l'école secondaire, d'exploitation sexuelle par les gangs de rue, d'harcèlement sexuel au travail ou d'agression sexuelle en contexte conjugal, pour ne donner que quelques exemples. L'expérience de nos 35 ans auprès des femmes nous apprend malheureusement qu'une majorité d'entre elles ont vécu plus d'une agression à caractère sexuel au cours de leur vie.

La société dans laquelle nous évoluons tend à banaliser et à légitimer cette violence, tout en responsabilisant les victimes. Plus récemment, et bien qu'elle ait toujours été présente, on parle de culture du viol :

« La culture du viol est un concept établissant des liens entre le viol, le harcèlement, les agressions sexuelles avec la culture de la société où ces crimes sont commis. La culture du viol documente et décrit un environnement social et médiatique dans lequel les violences sexuelles trouvent des justifications, des excuses, sont simplement banalisées, ridiculisées, moquées, tolérées, voire acceptées » (Robert, 2013).

À l'ère des médias sociaux, la banalisation de la violence sexuelle connaît un sommet. Il s'agit d'un moyen de premier choix pour maintenir, soutenir, voire encourager cette violence, l'intimidation, le harcèlement, etc. Il faut bien comprendre la violence sexuelle comme une problématique sociale transversale qui s'inscrit dans un continuum de violence contre les femmes et qui est liée à divers phénomènes sociaux. À cet effet, les CALACS, ainsi que certaines recherches, ont contribué à la compréhension du phénomène de l'hypersexualisation en le liant à la violence sexuelle. La recherche de Pierrette Bouchard, *Consentantes? Hypersexualisation et violences sexuelles*, publiée par le CALACS de Rimouski, fait un tour d'horizon de la question. Le premier jalon de la réflexion de Mme Bouchard sur les agressions sexuelles et l'hypersexualisation concerne le consentement des jeunes filles, qui n'est ni libre, ni éclairé. « Le contexte social imprégné de culture pornographique se prête à fabriquer le consentement des jeunes filles. Les filles savent ce qu'elles ressentent, mais elles subissent aussi une pression les poussant à aller à l'encontre de leurs sentiments et à se conformer aux pressions et aux messages sociaux » (Bouchard, 2007, p.80).

L'hypersexualisation et l'exploitation sexuelle commerciale contribuent à la banalisation de la violence sexuelle, et renforcent et aggravent du même coup les préjugés sexistes et racistes.

Lorsqu'on regarde les multiples visages des agressions sexuelles, on constate l'étendue du continuum de la violence sexuelle faite aux femmes. En ce sens, **l'analyse sociale des CALACS** qui préconise une approche féministe en trois volets (aide directe, prévention-sensibilisation et lutte) **est incontournable pour contrer la complexité de ce phénomène**. Nous devons composer avec ces nouvelles réalités.

Les événements récents de dénonciations et de dévoilements d'agressions sexuelles via les réseaux sociaux démontrent l'ampleur de la problématique et nous obligent à adapter nos services d'intervention, à mettre à jour nos programmes de prévention et à redoubler nos énergies dans nos actions de lutte. Bref, notre tâche ne cesse de s'alourdir, et ce, sans ajout de ressources humaines et financières.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le financement des ressources de types CALACS

La violence sexuelle est une problématique sociale qui amène de nombreuses conséquences néfastes sur la santé publique.

Œuvrer auprès des femmes et des adolescentes victimes d'agressions à caractère sexuel – dont 77% de survivantes d'agression dans l'enfance et dans l'adolescence – c'est entre autres les aider à traverser les conséquences parfois graves de la violence sexuelle qu'elles ont subie. Les CALACS rencontrent régulièrement des femmes qui souffrent du trouble de stress post-traumatique et de plus en plus de femmes qui rencontrent des problèmes de santé mentale. **Le travail des CALACS a donc une grande incidence sur les coûts sociaux reliés aux conséquences des agressions sexuelles**. Leur action directe et ciblée a d'énormes répercussions sur la qualité de vie et la participation sociale des femmes et des

adolescentes que les intervenantes des CALACS rencontrent, et par conséquent, auprès des communautés au sein desquelles elles interviennent. Après une démarche dans un CALACS, plusieurs poursuivent leurs études, réintègrent le marché du travail, et surtout reprennent du pouvoir sur leur vie.

La stagnation des subventions accordées pour venir en aide aux femmes et adolescentes victimes et pour lutter contre les agressions à caractère sexuel depuis plus de 10 ans fait en sorte que les CALACS ne peuvent offrir, de façon récurrente et constante, leurs services et leurs activités sur l'ensemble de leurs territoires respectifs. **Cette situation déplorable soulève également des enjeux d'accessibilité.** Par exemple, dans certaines régions – peu peuplées, mais très étendues – le travail des intervenantes nécessite des déplacements importants au sein du territoire à couvrir, tant pour rejoindre les jeunes avec des activités de prévention que pour offrir de l'aide directe aux femmes et adolescentes. Par ailleurs, par leur engagement pour l'inclusion, ils cherchent à favoriser l'accès à leurs services pour les femmes de la diversité et les femmes autochtones, et à améliorer leurs services eux-mêmes. C'est pourquoi le RQCALACS produit et offre actuellement une formation spécialement destinée aux intervenantes des CALACS portant sur les trois volets d'action. Cela fait partie des nombreux défis que les centres ont à relever dans leur travail quotidien.

De plus, dans le cadre de la mesure 34 du dernier plan d'action gouvernemental en matière d'agression sexuelle, *Soutenir le financement des organismes desservant les personnes victimes d'agression sexuelle, quelque soit leur âge et leur sexe*, le MSSS a réparti de modestes sommes d'argent dans les différentes agences de santé et de services sociaux du Québec. Certains organismes ont bénéficié d'une augmentation de leur financement de base, mais d'autres n'ont reçu aucune somme supplémentaire.

Pour les CALACS, le financement à la mission signifie la mise en œuvre de nos trois volets d'action, indissociables dans la lutte contre la violence sexuelle, comme nous l'avons expliqué précédemment. Face à cette conjoncture financière, il est donc pratiquement impossible pour l'ensemble des CALACS de penser à du développement. Quant au financement ponctuel par projet, il peut certes donner lieu à des initiatives intéressantes, mais il peut également provoquer de regrettables conséquences, dont le maintien des organismes dans la précarité et la création de besoins au sein de la population. Pour répondre aux besoins plus complexes ou plus spécifiques des milieux et faire face à l'augmentation du nombre de demandes ainsi qu'au manque de financement, les CALACS rencontrent plusieurs défis, notamment l'accessibilité des services aux plans physique et culturel.

Les services d'aide, de prévention-sensibilisation et de lutte existants dans plusieurs régions et milieux urbains sont trop peu nombreux pour desservir la clientèle visée. Devant ce malheureux constat, les CALACS ne sont pas en mesure d'offrir tous leurs services à l'ensemble de la population en raison du manque de ressources humaines et de financement adéquat et réaliste pour pallier aux énormes coûts de déplacement. De nombreuses femmes victimes dans le Nord du Québec par exemple, ne bénéficient pas des services d'un CALACS, et ce n'est pas parce qu'elles n'en ont pas besoin. Un des plus importants enjeux est le manque ou l'absence de moyen de transport dans certaines régions pour se déplacer vers les locaux du CALACS. En outre, ils doivent adapter leurs locaux afin qu'ils soient

accessibles pour l'ensemble des femmes à mobilité réduite ou encore faire appel à des services de transport adapté.

La réalité des CALACS quant à l'accessibilité n'est pas que territoriale, elle est aussi culturelle. Ils ont la chance d'accueillir des femmes issues de la diversité au sein de leurs communautés et ils travaillent à être plus inclusifs. Malgré tous leurs efforts, ce même scénario se présente avec les communautés autochtones, à qui ils aimeraient offrir leurs services. Les intervenantes des CALACS veulent les rejoindre dans leurs milieux, s'adresser à elles de façon à répondre à leurs besoins spécifiques. Elles veulent collaborer avec des ressources spécialisées et des interprètes toujours dans le but de rejoindre le plus de femmes ayant vécu une agression à caractère sexuel et sensibiliser les milieux afin de déconstruire les mythes et préjugés sur le sujet de la violence sexuelle. Pour y arriver, les CALACS ont besoin de financement adéquat.

ENJEUX ET IMPACTS DU MANQUE DE FINANCEMENT

Réduction des services offerts et listes d'attente

Afin de pouvoir offrir leurs services à un plus grand nombre de personnes, certains CALACS ont dû réduire le nombre de rencontres offertes aux femmes en individuel et en groupe. Ensuite, ils ont dû mettre en place une liste d'attente pour chaque service en raison de l'augmentation et du refoulement des demandes d'aide, ainsi que du manque de personnel de soutien pour répondre aux demandes immédiatement. Malheureusement, les femmes doivent attendre parfois plus de six mois avant d'obtenir un suivi avec une intervenante.

La limitation de leurs services, l'instauration des listes d'attente et les modifications en lien avec leur approche ont de nombreux impacts auprès des adolescentes, femmes et intervenant(e)s du milieu :

- Certaines femmes peuvent se décourager et désister une fois leur tour venu;
- Certaines femmes ne veulent pas s'inscrire sur la liste et restent sans service;
- Certaines femmes ont entendu parler de la liste d'attente dans les CALACS et conséquemment, n'appelleront pas;
- Les intervenant(e)s craignent de référer les femmes aux CALACS en raison du délai d'attente, de peur que la personne se retrouve sur une liste d'attente, sans service pour quelques mois.

Complexification des activités de prévention-sensibilisation

Les activités de prévention-sensibilisation des CALACS ont dû s'adapter alors que la violence sexuelle s'est complexifiée et intensifiée avec la venue des médias sociaux et du phénomène de l'hypersexualisation, ainsi que l'omniprésence de la pornographie et de l'exploitation sexuelle à des fins de prostitution et/ou de pornographie sans oublier l'intimidation sexuelle

via les réseaux sociaux. Les objectifs demeurent toujours les mêmes dans le but de viser une réelle égalité entre les femmes et les hommes :

1. Sensibiliser la population en visant un changement de mentalité;
2. Déconstruire les mythes et préjugés;
3. Amener tous et chacun à se sentir concerné par la violence sexuelle.

En plus d'être confrontées à un nombre incessant de demandes provenant de milieux scolaires et publics, nous sommes impatientes pour le retour des cours d'éducation à la sexualité. Les jeunes ont peu ou rarement une idée de ce qu'est une relation saine, égalitaire et teintée de respect.

Réduction des services pour en privilégier d'autres

De façon générale, les ressources de types CALACS doivent couper dans leurs services pour en privilégier d'autres. Par exemple, en réduisant le nombre d'écoles rencontrées sur l'ensemble du territoire et en limitant les animations de prévention-sensibilisation auprès des groupes communautaires et de la population générale. Aussi, elles doivent faire le choix de limiter leurs lieux de représentation dû au manque de ressources humaines, au temps disponible et aux priorités.

Activités de promotion limitées

En raison du manque de ressources, les CALACS doivent limiter la promotion de leurs services par peur de susciter un plus grand nombre de demandes de service auxquelles ils ne pourraient pas répondre. Malgré cela, nous observons avec les années que les demandes sont tout de même nombreuses, ne serait-ce que par les impacts de la visibilité des CALACS sur leurs territoires via différentes activités : des activités d'autofinancement, la couverture médiatique d'un événement public, et des activités d'action ou de prévention contre la violence sexuelle, etc.

Modifications par rapport à l'approche

L'approche féministe préconise d'accompagner la femme selon son rythme et ses besoins, ce qui est essentiel à la reprise de pouvoir personnel. Les CALACS ont été mis sur pied pour offrir des services alternatifs aux services disponibles dans le réseau. Les femmes pouvaient alors avoir accès à des services illimités. La réduction des services implique que les intervenantes des CALACS ne peuvent offrir le cadre idéal à la pratique féministe.

CONCLUSION

Que ce soit pour l'aide directe individuelle ou de groupe; la prévention des agressions sexuelles au moyen d'animations et d'activités diverses auprès de clientèles mixtes; ou de défense de droits individuels ou collectifs des victimes et de toutes les femmes, nous sommes profondément convaincues de l'efficacité de l'approche des CALACS pour faire

reculer la problématique des agressions sexuelles et par conséquent, d'en réduire les effets pour toutes les victimes.

Les CALACS sont des organismes communautaires autonomes travaillant spécifiquement en violence sexuelle, dynamiques et actifs dans leur milieu. Leur expérience et leur expertise développées au cours des 35 dernières années ne sont pas utilisées à leur plein potentiel et leur rayonnement dans la communauté est freiné par le manque de ressources financières. Conséquemment, les centres rencontrent plusieurs défis dans l'accomplissement de leurs activités en trois volets.

Une augmentation des subventions PSOC attribuées à la mission de base des ressources de type CALACS permettrait la consolidation des services existants, ainsi que le développement de leurs services de base accessibles sur l'ensemble de leurs territoires respectifs, et ce, pour toutes les femmes. En outre, elle rendrait possible la création de projets novateurs pour contrer la complexité de la violence sexuelle et de miser sur notre vie associative. Ce portrait critique de l'état des services offerts aux femmes victimes de violence sexuelle met en lumière l'écart entre les besoins réels des milieux et les montants reçus. Il nous apparaît clair que l'ajout de travailleuses au sein des équipes de travail constitue une des principales avenues pour pallier aux difficultés soulevées dans le présent document.

Le titre et certains éléments de ce document ont été empruntés d'un document réalisé conjointement par les *Centres d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (CALACS)* de la Montérégie (mai 2014) :

CALACS Châteauguay
CALACS Granby
CALACS La Vigie (Salaberry-de-Valleyfield)

RÉFÉRENCES

Agence de la santé et des services sociaux (2013). *Rapport annuel de gestion 2012-2013* [PDF]. Longueuil.

BOUCHARD, P. (2007). *Consentantes? Hypersexualisation et violences sexuelles*. Rimouski, Québec : CALACS Rimouski.

CALACS Châteauguay, (2013). *Guide à l'intention de l'entourage d'une victime d'agression sexuelle*.

Conseil du statut de la femme (2012). *Avis : La prostitution : il est temps d'agir*. Québec.

FIRSTEN, T. (1991). Violence in the lives of women on psych wards, *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, vol. 11, no. 4.

GORDON, M. T. & RIGER, S. (1989). *The Female Fear*, New York; The Free Press, cité dans Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel (1995). *Les agressions sexuelles : stop*, Québec : Gouvernement du Québec, 175 pages.

Gouvernement du Québec (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* (La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux). Repéré à

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-807-1.pdf> le 02-05-2014.

Gouvernement du Québec, (2012). *Ampleur et caractéristiques des agressions sexuelles envers les enfants*. Repéré à

<http://securitetraumatismes.inspq.qc.ca/agsex/statistiques.aspx>, le 01-05-2014.

Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) 2014

Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel (1995). *Les agressions sexuelles : stop*, Québec : Gouvernement du Québec, 175 pages.

ROBERT, J. (2013, 01 novembre). L'affaire Gab Roy, miroir de la culture du viol. *Le Huffington Post*. Repéré à http://quebec.huffingtonpost.ca/jocelyne-robert/affaire-gab-roy-miroir-de-la-culture-du-viol_b_4183359.html le 22-04-2014.

RQCALACS (1993). *Les agressions sexuelles : ça suffit!*, Québec : Regroupement québécois des CALACS, 32 pages.

RQCALACS, (2011). *Base d'unité de Regroupement des CALACS*.

RQCALACS, (2014). *Rapport interne des statistiques du RQCALACS 2013-2014*.

Statistique Canada (1993). *Statistique de la criminalité au Canada, Bulletin de service*, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 14, 1-25.

TCACSM : Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal (2007). *Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle*. Québec : Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

TCACSM : Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, (2014). *Portrait montréalais et facteurs de vulnérabilités*. Repéré à <http://www.agressionsexuellemontreal.ca/violences-sexuelles/portrait-montrealais>, consulté le 14-03-2014.

TOURIGNY, M., & LAVERGNE, C. (1995). *Les agressions à caractère sexuel; État de la situation, efficacité des programmes de prévention et facteurs associés à la dénonciation*, Montréal : Laboratoire de Recherche en Écologie Humaine et Sociale (LAREHS), Université du Québec à Montréal, 95 pages.

TOURIGNY, M., HÉBERT, M., JOLY, J., CYR, M. et BARIL, K. (2008). Prevalence and co-occurrence of violence against children in the Quebec population. *Australian and New Zealand journal of public health*, 32 (4), 331-335.